



**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session de 2021**

En ligne, 15 et 16 novembre 2021
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Questions financières, budgétaires et administratives,
notamment la mise en œuvre de la stratégie de
mobilisation de ressources conformément au plan
stratégique**

**Restructuration en cours du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. En février 2018, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a lancé un processus de réforme qui vise à transformer la gouvernance ainsi que l'orientation stratégique et opérationnelle du Programme, reposant sur les quatre piliers suivants :

- a) Un nouveau cadre de gouvernance ;
- b) L'élaboration d'un nouveau plan stratégique ;
- c) Un processus de changement interne ;
- d) Une restructuration administrative.

2. La première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (« Assemblée d'ONU-Habitat ») s'est tenue à Nairobi du 27 au 31 mai 2019. À sa première session, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2020–2023 et le Programme a démarré un processus de changement interne.

3. ONU-Habitat continue de participer activement à la mise en œuvre du quatrième pilier du processus de réforme, à savoir une restructuration administrative conçue pour remplir au mieux son mandat d'appui aux États membres et aux partenaires pour mettre en œuvre et suivre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes aux niveaux local, infranational et national, afin de ne laisser personne ni aucun lieu de côté.

II. Structure administrative et effectifs

4. La pleine mise en œuvre de la nouvelle structure administrative implique l'harmonisation de la présence d'ONU-Habitat dans les lieux hors siège, afin d'assurer le déploiement optimal d'un ensemble de moyens politiques et opérationnels régionaux pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030.

* HSP/EB.2021/12.

5. L'un des principaux objectifs du processus est de recenser les moyens permettant d'optimiser l'appui fourni par ONU-Habitat aux États membres afin que ces derniers se mobilisent pour une décennie d'action, notamment par un financement accru, ainsi que par le renforcement de la mise en œuvre nationale et des institutions nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme 2030.

6. L'harmonisation de la présence d'ONU-Habitat par le biais de ses programmes sera par ailleurs menée à la lumière de l'exigence formulée par les États membres en faveur de la réforme globale du système des Nations Unies pour le développement afin d'encourager des méthodes de travail inclusives, efficaces et souples pour garantir des effets au niveau tant national que régional. L'objectif de la restructuration de la structure régionale est de permettre à l'organisation de tirer le meilleur parti de ses atouts et de s'acquitter de son mandat intégré dans le cadre d'une « unité d'action coordonnée des Nations Unies ». À cet égard, ONU-Habitat s'appuiera, entre autres, sur les rapports du Secrétaire général au Conseil économique et social sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

7. La Directrice exécutive souhaite porter à l'attention du Conseil exécutif les faits nouveaux suivants :

a) Un document d'orientation interne sur les principes directeurs visant à réaligner et à améliorer l'architecture régionale d'ONU-Habitat a été présenté au Comité exécutif d'ONU-Habitat en février 2021 et approuvé par la Directrice exécutive. Il fournit des orientations sur la présence d'ONU-Habitat sur le terrain, que ce soit au niveau des projets ou des bureaux nationaux, sous-régionaux ou régionaux. Il comprend également des lignes directrices pour le fonctionnement durable des bureaux de liaison, des bureaux d'information et des bureaux de programmes mondiaux ;

b) S'appuyant sur les principes énoncés dans le document d'orientation, une stratégie régionale de présence d'ONU-Habitat en Europe, y compris la sous-région de l'Asie centrale, a été présentée au Comité exécutif d'ONU-Habitat et approuvée par la Directrice exécutive en mars 2021. Cette stratégie fournit notamment des orientations qui sous-tendent la présence actuelle d'ONU-Habitat dans la région, y compris le bureau d'ONU-Habitat à Bruxelles, qui est principalement chargé de l'engagement avec le principal donateur d'ONU-Habitat, l'Union européenne ; le bureau d'ONU-Habitat à Genève ; et les bureaux de programmes mondiaux à Barcelone (Espagne) et à Bonn (Allemagne). La stratégie contient également une recommandation visant à l'établissement d'une nouvelle présence d'ONU-Habitat pour se consacrer aux activités et opérations dans les sous-régions d'Europe orientale et d'Asie centrale ;

c) La stratégie régionale de la présence d'ONU-Habitat en Amérique latine et dans les Caraïbes a été présentée au Comité exécutif et approuvée par la Directrice exécutive en mai 2021. Elle fournit des orientations sur la présence d'ONU-Habitat dans la région en adaptant l'engagement en fonction des contextes sous-régionaux distincts de l'Amérique centrale, des Caraïbes et de l'Amérique du Sud. La région étant principalement composée de pays à revenu intermédiaire, la stratégie préconise une coopération étroite avec les États membres pour répondre à leurs besoins propres, y compris une planification intégrée pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques et les solutions fondées sur la nature ; un partenariat plus étroit avec d'autres organismes des Nations Unies pour appuyer le Programme pour des villes plus sûres ; la fourniture de conseils techniques sur le financement des infrastructures durables par le biais du Fonds d'investissement pour les villes ; et l'amélioration des services urbains de base, la fourniture de logements adéquats et les travaux de reconstruction (« reconstruire en mieux ») dans les pays à revenu intermédiaire inférieur.

d) ONU-Habitat affine sa stratégie régionale de présence dans les États arabes. Il est prévu que cette stratégie soit soumise à l'examen du Comité exécutif d'ONU-Habitat en septembre 2021. Des stratégies régionales pour les régions Asie-Pacifique et Afrique sont également prévues.

e) Le financement de base d'ONU-Habitat restant faible, la capacité à mettre en œuvre les recommandations formulées dans les stratégies régionales est limitée, et toute nouvelle présence du Programme n'est envisagée que si elle peut être financièrement autonome. L'utilisation des technologies numériques pour assurer la prestation virtuelle de services de conseils techniques, bien que limitée aux endroits disposant d'une bonne connectivité, offre l'avantage de fournir une alternative rentable que le Programme explorera plus en profondeur. ONU-Habitat continuera dans chaque situation d'être guidé par le programme de réforme du Secrétaire général et l'initiative Unité d'action des Nations Unies.